

Après Evolution 1 en 2014, Evolution 2 en 2015 ?

Pas de mutation d'office : c'est l'annonce faite lors de la plénière du 6 novembre ☐ Mais en 2015 nous pourrions bien connaître une suite au projet «Evolution» : rationalisation des déplacements, mutualisation, plages horaires, régimes de travail...

Projet «évolution» : pas de mutation d'office

Lors de la plénière du 6 novembre, la DSEM a présenté le bilan des départs vers la DTC dans le cadre du projet «Evolution de la DSEM».

Le départ de l'activité Courrier vers la DTC représentait un équivalent de 104 agents.

Fin novembre, il y aura eu 91 départs - et peut être 94 - car trois agents pourraient se décider prochainement. Le départ de l'activité Courrier vers la DTC représentait un équivalent de 104 agents. Du point de vue de la Poste, il reste 6 emplois «obligatoires» à combler. Pour autant, les dirigeants de la Poste ont décidé de ne procéder à aucune mutation d'office.

Mais la séparation des activités «Courrier/Enseigne» a et aura malgré tout des conséquences importantes.

Rééquilibrage entre ATM et mutualisation...

Avec les transferts d'activités et les départs d'agents, certaines ATM sont clairement en difficulté voire «sinistrées». Pourtant, les recrutements ne seront pas à la hauteur des départs : la DSEM invoque même un sureffectif dans la mesure où la totalité des agents n'ont pas suivi l'activité cédée à la DTC.

En terme d'arrivée à la DSEM, il y aura dix recrutements externes à La Poste et 6 apprentis intégrés à la Poste. Mais ce chiffre de 16 ne remplacera pas les quelques 40 départs en retraite, TPAS...

Dans un tel contexte, la décision de «confier» les TERRAINS de Brioude (Haute-Loire) à l'ATM 63 et les TERRAINS de Monistrol-sur-Loire et Sainte-Sigolène (Hte-Loire) à l'ATM 42 semble bien être le début d'une profonde réorganisation. Avec un double objectif de productivité :

- ajuster l'emploi à l'activité (et vice-versa !)
- réduire le temps de déplacement en reconfigurant les périmètres d'intervention.

D'ailleurs, même avec des agents intéressés pour venir exercer sur l'ATM du Puy-en-Velais, la direction n'a visiblement pas l'intention de revenir en arrière.

Autre exemple : l'ATM de Mende ne fonctionne qu'avec un seul agent. Pour la direction, cela correspond à l'activité et, en cas de besoin, il est fait appel à Nîmes.

Des projets sur fond de baisse d'activité...

Il y a clairement un projet national de redécoupage des départements et territoires sur fond de baisse d'activité. Pour la DSEM, il y aurait au moins deux raisons principales à cette évolution et à cette baisse :

- la baisse d'activité consécutive à la baisse de nombre de bureaux,
- la généralisation de la virtualisation des postes de travail à l'horizon 2017-2018.

Selon les chiffres qui nous ont été donnés, l'activité moyenne d'un technicien devrait être d'environ 1250 heures par an (interventions + déplacements).

Pour 2014, l'activité moyenne serait à 1130 heures. Mais pour SUD-PTT, on ne peut pas tout mettre sur le dos de la baisse d'activité. Ainsi, sans compter l'Ile-de-France, plus de 40 ATM pratiquent déjà l'entraide et la mutualisation. De plus, le départ de l'activité Courrier a mis certaines ATM en difficultés, notamment dans le domaine de la sûreté. On nous répondra que le premier projet «Evolution» ne permettait pas aux agents dédiés principalement à cette activité d'être mutés à la DTC. Mais nous avons fait sauter ce «verrou» afin d'éviter à tout prix des mutations d'office.

Et de toute manière, vouloir gérer certaines ATM avec un effectif considérablement réduit aboutira inévitablement à remettre sur la table la gestion de nos compétences. Et les classifications aussi, avec des «experts» à la clé sur les «grandes» ATM ? L'égalité devant la promotion serait vraiment mise à mal... En conclusion de cette réunion, la direction a encore rappelé sa volonté de débattre des plages horaires et des régimes de travail (concrètement, du nombre de repos de cycle) en début d'année prochaine. Comme quoi, la baisse d'activité n'explique vraiment pas tout !...

SCT : on attend les effectifs !

Le transfert d'activité vers la DTC représente pour le SCT (Support Client Téléservice) une reprise de 16 agents au centre d'appels et 3 UTA (départements 33-35-63, soit 11 emplois).

Les activités UTA ont été réparties sur les entités restantes (support utilisateur, demandes locales, support vip mobilité, projets nationaux, svp tech 1er niveau, supervision serveurs...) avec spécialisation de l'UTA 67 sur la vidéosurveillance (Teb-PMC-Icare-Cad, les projets pilotes nationaux, débordement svp tech, exploitation nagios/centreon...). Sans compensation, cela s'entend !

Au centre d'appels, la ré-internalisation à la DSEM de la supervision des automates (Courrier : lisa, nabucco et Bancaires : urnes et scan chèques) a permis la création du SVP Automates en décembre 2013 avec 16 emplois (comme par hasard !) et donc aucun transfert de personnel vers la DTC.

Depuis, La Poste a également ré-internalisé, vers la DSEM et le CA, la supervision des photocopieurs (Ricoh-Xerox) des bureaux - depuis le mois de mai - et la supervision des Lan et serveurs des bureaux depuis le mois de novembre.

On ne peut que se féliciter de cette ré-internalisation à la DSEM. Mais pour l'instant, l'emploi n'y est pas.

Toutes ces nouvelles activités ont déshabillé le CA de ses II.2 et II.3 aux profils techniques avec pour conséquences une impossibilité de dépanner ou d'envoyer les DI (demandes d'intervention) aux ATM au plus vite ou dans les délais (pour les P2, P3, P4 voire même pour les P1). Dans l'attente des appels à candidatures en cours et à venir, des intérimaires sont venus renforcer les équipes en prise d'appels directs, mais les « inbox » (appels enregistrés avec contre-appel plus tard, voire le lendemain ou surlendemain) débordent dès le matin (restes de la veille) et se remplissent au fur et à mesure de la journée sans en voir la fin...

Nos QS téléphonie et de résolution chutent, de même que beaucoup de nos indicateurs. Le service au client si cher à notre direction en prend un coup : les bureaux rappellent, mécontents des délais de rappels... le personnel se sent dévalorisé de ne pouvoir utiliser ses compétences au premier appel et s'inquiète des organisations «au pied levé» continuelles, tout cela sans aucune reconnaissance de la polyvalence du personnel bien utile en ces temps «d'évolution de la DSEM».

Votez SUD pour continuer ensemble !

Lors des élections professionnelles d'octobre 2011, vous avez placé SUD-PTT en première position au sein des services de la DSEM. Du fait de ce résultat, nous avons tenu et animé le poste de secrétaire du CHS-CT.

Avec nos trois élus SUD et les camarades des autres organisations syndicales, nous avons fait un nombre de visites important car c'est aussi grâce à celles-ci qu'il est possible de connaître les problèmes et d'essayer de les résoudre.

Que ce soit au CHSCT ou au comité technique, notre volonté a toujours été d'avancer unis et organisés face aux différents projets ou aux différents problèmes rencontrés. Nous avons fait de même au sein du CHSCT du SCT.

Cette unité de tous les instants, nous en aurons certainement besoin dès le début de l'année prochaine !

En votant SUD, vous aurez la garantie que ce travail unitaire continuera !